

Paris, le 8 avril 2021

De: Conseil des finances et des risques financiers – CFRF

A: Membres d'AIF

**COMPTE RENDU DE LA VISIOCONFERENCE
DU CONSEIL DES FINANCES ET DES RISQUES FINANCIERS - CFRF
DU SAMEDI 13 MARS 2021
(9h-13h)**

Présent.es : Maria Bonnafous-Boucher, Roland Chabrier, Daniel Fischer, Patrick Gérardot, Jean-Marc Jamard, Claire Shalayel, Yves Tabellion (secrétaire de séance)

Invité.es : Vincent Allemand, directeur du pôle Communication, Lise Pélerin, trésorière, Jean-François Chevallier, trésorier adjoint, et Claude Penotet (personne-ressource sur les partenariats)

Co-animation : Jean-Marc Jamard et Claire Shalayel

POINT 1 : RETOUR SUR DIVERSES REUNIONS

1.1. Réunion du Comité de pilotage – Copil – sur la gestion des risques (GDR) du 17 février 2021.

Une feuille de route a été proposée pour la période 2021/2022. Elle débute par la prochaine formation des référents GDR du Secrétariat national et des instances (CA, CN et CFRF) afin de relancer les équipes sur le sujet (formation assurée courant mars par Jean-Pierre Bellocq, membre du Copil).

- D'ici mi-avril, évaluation des fréquences et de la gravité des risques dans les domaines de l'action et du militantisme par le pôle Action, le pôle Engagement et éducation aux droits humains et le CN (pour les risques liés aux structures locales).
- De mai à août, travail des référents désignés dans chaque pôle sur les risques majeurs pour actualiser ou créer des actions de prévention ou de réduction des risques.
- Présentation de la démarche devant l'Assemblée générale, sous une forme restant à définir.
- Réunion du Copil prévue le 27 avril puis mi-septembre pour un point d'avancement. Ensuite, un déploiement sera envisagé dans les structures locales, sous la houlette de Sylvie Raspillère et de Jean-Pierre Bellocq. Un travail en GT du CN devra formaliser un plan d'action pour le déploiement au niveau des régions, commissions et coordinations (plan ensuite à présenter devant le CN en janvier 2022).

1.2. Réunion du 16 février 2021 sur la règle limitant la masse salariale à 25% des dépenses globales, objet également d'un compte rendu.

Jean-Marc souligne l'accord des participants sur le fait que cette règle n'avait pas à être gravée dans le marbre. Cependant, il est important de vérifier dans la programmation pluriannuelle que ce ratio reste dans cette limite à la fois sur les dépenses mais également sur les recettes. En effet, seul un ratio calculé sur les recettes prévisionnelles globales pourra mettre en avant le glissement vers un risque de déficit structurel. Au-delà, il est nécessaire d'améliorer les prévisions budgétaires de dépenses afin d'éviter les sous-consommations récurrentes, ceci dans un souci de fiabilisation de nos activités.

POINT 2 : PROJET DE PARTENARIAT ENTRE AIF ET NOVAMEDIA

Claude Penotet a été invité à se joindre à l'échange autour de ce projet de partenariat, en qualité de personne-ressource dans ce domaine. Daniel rappelle que le CFRF avait émis lors du projet initial un avis défavorable et que le CA avait donné son accord. Patrick souligne que, dans son relevé des délibérations du 6 mai 2020, le CA estimait cela éthique et qu'il était prêt à assumer sa décision devant l'AG.

Le nouveau dossier présenté par Audrey Roy, responsable du service Partenariats/Mécénat, concerne la création d'une structure ad hoc rassemblant quatre associations pour lancer une loterie solidaire bénéficiant de l'appui technique et/ou financier de Novamedia, fondation de droit hollandais.

L'échange fait émerger des interrogations sur une opération commerciale de promotion des jeux d'argent. Daniel et Jean-Marc relatent leur expérience de participation à des loteries organisées par le Secours Populaire.

Points à prendre en compte lors de l'examen final de la demande :

- Le coût global pour AIF ;
- La structure juridique qui portera le projet bénéficiera-t-elle d'avantages fiscaux comme une association RUP ?

Certains donateurs se transformeront-ils plutôt en joueurs ? Dans ce cas, la participation des joueurs sera à partager avec d'autres associations et les frais liés au jeu. En l'état, et à la suite de sa réunion du 2 mars sur ce projet, le CFRF décide d'attendre le retour d'Audrey Roy.

POINT 3 : PRESENTATION DU POLE COMMUNICATION PAR SON DIRECTEUR, VINCENT ALLEMAND (10h-11h15)

Après un tour de table de présentation des membres du CFRF, Vincent résume son parcours professionnel jusqu'à son arrivée à AIF en novembre 2019 et présente son pôle qui compte 29 collaborateurs dont 21 CDI, 1 CDD, 4 stagiaires et 3 bénévoles pour un budget de 1255 K€ (hors salaires) pour 2021.

En charge exclusivement de la communication externe, ce pôle comprend 5 services dont Vincent détaille fonctions et budgets alloués.

Un focus est fait sur la notoriété avec quelques explications sur ce que recouvre cette notion sachant que celle d'AIF a perdu 6 points depuis 2012 pour s'établir à 58% (notoriété suggérée), ce qui nous classe au 17^e rang selon le baromètre 2020 de France Générosités.

Vincent explique que le sujet des droits humains n'est pas la cause prioritaire des Français d'autant plus avec la pandémie et constate que nous avons sous-investi le travail sur la notoriété qui passe par la publicité. Or, la notoriété demande justement un investissement régulier et sur la durée.

Jean-Marc évoque la forte notoriété d'AI consécutive à l'attribution du prix Nobel de la paix. La baisse enregistrée depuis cette époque pourrait, en particulier, s'expliquer par la diversification de nos actions qui ont pu « flouter » notre image au fil du temps.

Vincent développe ensuite les 4 objectifs du pôle :

1. Communication, à savoir stabiliser la notoriété d'AIF au service de sa mission sociale et de son financement ;
2. Faire comprendre que nos combats méritent des victoires, être en résonance avec l'actualité avec plus de réactivité ;

3. Faciliter l'engagement, donner davantage envie à nos publics de s'engager avec nous.
 - Par exemple avec la création d'un outil d'action urgente via la réception d'un SMS
 - Importance des outils numériques
4. Renforcer l'efficacité du pôle Communication.
 - ne pas se disperser – se concentrer sur 1 ou 2 priorités
 - apporter un support local pour toutes les actions de communication via la création d'un outil
 - Former les communicants locaux

Aux questions de Claire, Patrick, Daniel et Jean-Marc sur La Chronique, sur le turnover des responsables de ce pôle, sur la façon dont s'opère la transversalité, Vincent apporte son éclairage.

Ainsi, afin d'assurer plus de transversalité, des réunions mensuelles avec le pôle Action et trimestrielles avec le P2E et le pôle Développement sont organisées. Pour Vincent, il est très important d'apprendre à travailler sur des priorités afin de limiter les sujets. Et de citer qu'en 2020 quelque 360 communiqués de presse ont été envoyés avec pour résultat une baisse des retours presse.

Pour les actions à destination des plus de 50 ans, la communication s'effectue principalement via La Chronique et la presse quotidienne régionale (version papier ou numérique) car ce public reste attaché à ce type de support. Public, selon Vincent, également bien présent sur Facebook mais beaucoup moins sur Instagram ou Tweeter.

Présence d'AI sur les réseaux sociaux :

- Facebook : 600 000 abonnés, information "tout public"
- Twitter (utilisé surtout pour initier des débats en direction d'un public d'influenceurs) : 115 000 abonnés
- Youtube (utilisé pour diffuser des vidéos) : 86 000 abonnés. 2 personnes sont dédiées à la création de contenus.
- Instagram est utilisé via une communication visuelle forte

POINT 4 : ECHANGES AVEC LISE PÉLERIN ET JEAN-FRANÇOIS CHEVALLIER DE 11H15 A 12H30

Sur l'atterrissage 2020, pas de remarques particulières si ce n'est celle de Patrick à propos de la baisse des versements aux fonds dédiés. Lise confirme que les demandes pour le fonds Projets d'animation et de visibilité des régions étant supérieures à son solde actuel, une procédure d'abondement par le SN sera discutée en réunion le 17 mars. Jean-François rappelle les efforts du CA pour encourager les groupes dont la trésorerie est excédentaire à alimenter ces fonds.

Lise commente la lettre de cadrage 2020 post-séminaire CA/ED peu modifiée par rapport à la première version mise à notre disposition. A l'interrogation de Claire sur le budget consacré aux droits humains et à l'éducation aux droits humains, Lise indique qu'il représente 9% incluant les dépenses pour le militantisme et l'action.

Jean-Marc souligne à nouveau l'effort de synthèse appréciable et apprécié en trois pages tout comme les échanges de qualité au sein du Copil sur les finances. L'adoption d'un budget de base équilibré et d'un budget optionnel -plutôt que de le qualifier d'exceptionnel- permettant d'innover est une avancée.

Jean-François et Lise insistent sur l'enjeu de la prochaine programmation 2021-2026 qui sera différente de celle de 2016-2020, principalement axée sur l'augmentation du nombre de membres.

Vrai enjeu également sur l'animation régionale pour recruter et accompagner les structures d'où l'idée d'avoir des CDD « projets » pendant 1 à 3 ans.

Patrick se dit surpris de la fermeture en cours d'une dizaine de groupes. Lise confirme que le BCA a effectivement acté le 22 février la fermeture de 3 groupes, dont 2 se sont transformés en cercle d'action. Jean-François confirme qu'il y a effectivement plus de fermetures que de créations, ce qui dénote un vrai problème de maillage du territoire.

A la remarque de l'absence actuelle de formations spécifiques pour les secrétaires et les trésoriers des structures locales, Lise estime que le CFRF est tout à fait légitime à interroger le service Formation du SN et le pôle Ressources. Au besoin le CA pourra appuyer sa demande.

Lise nous informe qu'à la suite du séminaire CA/ED, le calendrier de transmission des documents budgétaires a été revu. Ainsi, les premiers éléments chiffrés pour 2022 devraient nous être communiqués vers le 19 avril, soit en décalage d'une bonne quinzaine de jours. La version finale du narratif est attendue pour le 28 avril et notre avis pour le 8 mai au plus tard, ce qui nous laissera un temps très court pour analyser tous les éléments. Même si de vrais progrès ont été constatés dans l'évolution du processus budgétaire, la remise en temps et en heure du budget primitif et du narratif serait un véritable plus afin de disposer de suffisamment de temps pour les étudier.

Sur les délégations de pouvoirs et de signatures au sujet desquelles le CFRF avait rendu un avis motivé courant 2019 sans avoir de retour, Jean-François nous informe qu'un nouveau cadre général a été adopté par le CA en janvier 2020. Si certaines de nos préconisations ont été retenues, en revanche la séparation entre l'ordonnateur des dépenses et le payeur ne l'a pas été tout comme le déplafonnement total pour les salaires et le versement des primes.

Jean-François nous transmettra le cadre général ainsi que les principales délégations.

Sur un tout autre sujet, Lise se propose de nous envoyer désormais les comptes rendus des réunions du GT « Ressources ».

POINT 5 : PREPARATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU CFRF A L'AG DE 2021

Jean-Marc rappelle qu'au titre du rendre compte le CFRF produit un rapport écrit pour l'AG avec une présentation orale de 15 à 20 minutes.

Tous les membres décident de conserver le plan du rapport précédent et adoptent la répartition suivante :

- suivi budgétaire : Jean-Marc
- audits des groupes : Patrick
- audits nationaux : Jean-Marc
- gestion des risques : Yves et Claire
- finances internationales : Claire et Roland
- partenariats : Daniel

La contribution de chaque membre du CFRF devra être produite pour le 15 avril au plus tard pour consolidation avant validation du rapport.

Le CFRF décide de se réunir le jeudi 6 mai de 20h à 21h30 pour formuler son avis sur le budget primitif 2022.

Carmen Duarte, directrice du pôle Engagement et éducation aux droits humains, sera invitée à l'une des prochaines réunions du CFRF afin de présenter ses missions, à l'image de l'intervention de Vincent Allemand.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 13h.